ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE 3°: LA REPUBLIQUE ET LA CITOYENNETE



Fiche guide : objectifs de la leçon :

Connaître les fondements de la République française : ses symboles et ses valeurs ainsi que ses grands principes ? Cette étude s'appuie sur l'histoire du pays : la période révolutionnaire (vu en 4e) et la 1ère Guerre mondiale (vu en 3e). Vocabulaire à connaître : symbole, allégorie, constitution, « République indivisible, laïque, démocratique et sociale »

→ <u>Problématique</u>: Quelle est la signification des principes et des principales règles qui fondent la

République française ? Comment évoluent-ils pour donner lieu au débat citoyen ?

I-<u>Les valeurs, les principes et les symboles de la République française.</u>

A-Quels sont les symboles de la République et quelles sont ses principales valeurs ?

*Les symboles de notre République sont liés à ses valeurs et à notre histoire (ex. sur

le cahier d'activité):

Symbole	D'où vient le symbole ?	Signification, valeurs correspondantes
<u>La Marseillaise</u>	Chant de guerre composé en	Rappel des combats pour la
	1792. Hymne national depuis	liberté
	1880	
Le drapeau	Né en 1789, il réunit le blanc	L'unité nationale
tricolore	(couleur du roi) au bleu et au	
	rouge (couleurs de Paris)	
<u>La devise</u>	Elle rappelle la déclaration des	Principes de la République
(liberté, égalité,	droits de l'homme (1789)	Respect des droits de
fraternité)		l'Homme
Marianne portant	Elle est l'allégorie de la	Combats pour la liberté
le bonnet	République depuis 1792	dans l'histoire du pays
phrygien		(révolutions)
Le 14 juillet	Il rappelle la prise de la Bastille	Capacité de la République à
	(1789). Fête nationale depuis	se défendre
	1880	

La France possède une langue nationale, le français. Son histoire est celle d'un combat lié à l'unité du pays. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, chaque région avait son patois et le français était réservé aux actes officiels. C'est avec l'école (loi de 1882 sur l'école gratuite, laïque et obligatoire), que le français s'impose dans toutes les régions.

B-Les grands principes républicains

L'article 1^{er} de la **Constitution** (la loi suprême de la République) de 1958 précise ces <u>principes</u> : « **La France est une République <u>indivisible</u>**, <u>laïque</u>, <u>démocratique</u> **et sociale** ».

<u>Bilan</u>: La République est <u>indivisible</u> car elle applique les mêmes lois sur l'ensemble du territoire de la France.

La République est <u>démocratique</u>, car elle fonctionne grâce au suffrage universel. La République est <u>sociale</u> et solidaire afin de réduire les inégalités : école gratuite et obligatoire jusqu'à 16 ans ; protection sociale ; progressivité de l'impôt...

La République est <u>laïque</u> (neutralité en matière de religion depuis la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat de 1905). Ce principe est réaffirmé par la loi du 15 mars 2004.

II-Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne.

A-Que veut dire « être citoyen » dans la France d'aujourd'hui ?

1)Etre citoyen français (avoir la nationalité française) donne d'abord des droits politiques (voter et être élus) mais sociaux (Sécurité sociale, allocations,...).

2)Le citoyen français a des droits et des devoirs :

Etre citoyen français, c'est		
Avoir des droits	Avoir des devoirs	
 ◆ Des droits civils : La liberté individuelle ; la liberté d'aller et venir ; la protection de la vie privée. La liberté de pensée, de conscience et d'expression La liberté de réunion et d'association ◆ Des droits politiques : Le droit de participer à la vie politique (droit de voter, lêtre éligible) ◆ Des droits sociaux : Des droits fondés sur la solidarité : droit à l'instruction, à la santé, à un revenu décent. 	→Respecter les droits des autres ; respecter la loi →Agir dans la société de façon responsable : participe à des associations, témoigner, porter assistance, etc. →Accepter d'être juré en cour d'assises →Agir : en votant ; en étant élu →Financer le fonctionnement de l'Etat en payant l'impôt →Participer au financement de la solidarité, de la Sécurité sociale en payant des cotisations sociales	

*Questions 1-2-3p.15:

- 1)Pour devenir citoyen européen, il faut avoir la nationalité d'un Etat membre.
- 2)Les droits politiques du citoyen européen sont : voter et être élu aux élections municipales et au Parlement européen.
- 3)Ces jeunes se sentent citoyens européens car ils peuvent voyager et séjourner dans les pays de l'UE.

Leur point de vue est repris dans l'article 18 du traité de Maastricht de 1992.

3)Le <u>traité de Maastricht</u> (1992) crée la <u>citoyenneté européenne</u>. Le citoyen français est également citoyen européen. Il peut circuler et séjourner librement dans un Etat de l'UE. Il peut également voter et être élu aux élections municipales et européennes dans l'Etat membre où il réside.

B-Nation et nationalité.

*Questions 2-3p.7 (cahier d'activité)

<u>Bilan</u>: Une nation est une communauté humaine vivant sur un même territoire, qui affirme sa volonté de vivre ensemble en respectant les mêmes lois.

*Exercice: Q.1 à 6 p.6 sur cahier

CORRECTION:

- 1)On devient français à la naissance quand un des deux parents est français.
- 2)Pour être français, un enfant né de parents étrangers doit avoir 18 ans, avoir vécu au moins 5 ans en France à partir de ses 11 ans.
- 3)On peut demander à devenir français à partir de 16 ans.
- 4)Un(e) étranger(e) qui épouse un(e) français(e) devient français après 4 ans.
- 5)Lorsque l'Etat accorde la nationalité française, on parle de naturalisation.
- 6)Pour être naturalisé, un étranger doit avoir plus de 18 ans, parler le français et ne pas avoir subi de condamnation.

<u>Bilan</u> (points 2-3p.7): En France, pour être citoyen, il faut avoir la nationalité (appartenance d'une personne à une nation) française. On peut en bénéficier dès la naissance, par filiation ou droit du sang: on est français si l'un au moins des parents est lui-même français.

On peut également acquérir la nationalité française. On devient français par la naissance et la résidence en France au nom du droit du sol, ou bien par le mariage, à la condition d'en effectuer la déclaration, ou encore par naturalisation, qui est décidée par l'Etat.